

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 mars 2022

Délibération
n°23-2022
Point 4.7.5

Point 4.7.5 de l'ordre du jour

Maintien du tarif Bachelor Jeune Entrepreneur, étudiant BAI 3A

EXPOSE DES MOTIFS :

, initialement étudiant du Bachelor Jeune Entrepreneur, est inscrit cette année en 3e année du Bachelor Affaires Internationales, dont le tarif s'élève à 8 500 €. A ce titre il peut bénéficier du maintien du tarif à 3 500 € du Bachelor Jeune Entrepreneur.

Cette proposition de tarification a été validée par le Conseil de l'EM Strasbourg en séance du 12 avril 2021

Tarif FI/FC Droits spécifiques 2021/2022 DU Bachelor Affaires Internationales 3ème année pour ex-DU Bachelor Jeune entrepreneur 2ème année : 3 500 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont validé la remise de 3 500 € à au titre de l'année 2021/2022 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la remise de 3 500 € à au titre de l'année 2021/2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	3

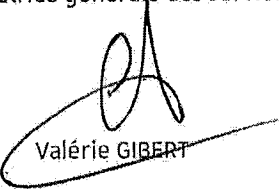
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT